

46^{ème} Rallye Mont-Blanc-Morzine VHC

Championnat de France des Rallyes VHC

Coupe de France des Rallyes VHC

4, 5 et 6 septembre 2025

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Pour les articles du règlement du Rallye VHC non explicités, se reporter au règlement du Rallye Moderne.

PROGRAMME et HORAIRES

Samedi 5 juillet		Parution du règlement et ouverture des engagements sur www.rallye-mont-blanc-morzine.com	
Lundi 25 août	Minuit	Clôture des engagements	
Vendredi 29 août	15h00	Publication de la liste des engagés, des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques.	www.rallye-mont-blanc-morzine.com et l'Application Sportity
	18h30 – 22h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* - session 1 des reconnaissances	Palais des Sports - Morzine
Samedi 30 août	06h30 – 10h30	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires – Session 1	Palais des Sports - Morzine
Dimanche 31 août	09h00 – 10h00		
Samedi 30 août	08h00 – 17h00	Reconnaissances session 1 (voir tableau)	
Dimanche 31 août	07h00 – 16h00		
Mardi 2 septembre	11h00 – 21h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* - Session 2	Palais des Sports - Morzine
	15h00 - 19h00	Reconnaissances session 2 (voir tableau)	
Mercredi 3 septembre	06h30 – 08h30	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* Session 2	Palais des Sports - Morzine
	07h00 - 19h00	Reconnaissances session 2 (voir tableau)	
Jeudi 4 septembre	08h00 – 15h00	Reconnaissances session 2 (voir tableau)	
	09h00 – 12h30 13h00 – 17h30	Séance d'essai – Tarif : 200 €	Sur inscription lors de l'engagement, auprès de l'ASAC Mont-Blanc
	13h00 17h15	Ouverture du collège des commissaires sportifs 1^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	PC/ Palais des sports de Morzine PC/ Palais des sports de Morzine
	13h30 à 21h30	Vérifications techniques	Parking des Prodains (Parc assistance 4 - Morzine)
		Mise en parc fermé pour tous les concurrents à l'issue des vérifications techniques	Parking souterrain et place de l'office de tourisme - Morzine
	18h00	Conférence de presse – Modernes et VHC	Hôtel Le Crêt 905 route de la Plagne, Morzine
	22h30	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ après vérifications et affichage de l'ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} étape.	Tableau d'affichage numérique sur internet et www.rallye-mont-blanc-morzine.com et l'application Sportity

Vendredi 5 septembre	08h15	Départ de la 1 ^{ère} étape de Morzine (1 ^{ère} voiture VHC)	
	18h53	Arrivée de la 1 ^{ère} étape à Morzine (1 ^{ère} voiture VHC)	
	20h00	Publication sur internet du classement à l'issue de la dernière ES courue de la 1 ^{ère} étape et affichage de l'ordre de départ de la 2 ^{ème} étape	Tableau d'affichage numérique sur internet et www.rallye-mont-blanc-morzine.com et l'application Sportity
Samedi 6 septembre	08h10	Départ de la 2 ^{ème} étape de Morzine (1 ^{ère} voiture VHC)	
	15h05	Arrivée de la 2 ^{ème} étape à Morzine (1 ^{ère} voiture VHC)	
		Affichage du classement final provisoire 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent	Tableau d'affichage numérique sur internet et www.rallye-mont-blanc-morzine.com et l'application Sportity
		Remise des prix sur le podium.	
		Vérifications finales	Ateliers Municipaux, Route de la Plagne - Morzine.

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Mont-Blanc organise les **4,5 et 6 septembre 2025**, avec le concours de la municipalité et de l'office du tourisme de Morzine, le :

46^{ème} RALLYE MONT- BLANC - MORZINE VHC

Ce règlement particulier complète :

Le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement du Championnat de France VHC et de la Coupe de France 2025 des rallyes VHC.

Le présent règlement a été reçu par :

- Fédération Française du Sport Automobile : Permis d'organisation N° en date du
- Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes : Permis d'Organisation N° en date

Coordinateur VHC :

Philippe Vaness : 06.10.87.79.35 E-mail : philippevaness@rallye-mont-blanc-morzine.com

1.1. Officiels

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Georges LEMMENS	46609/1411
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Alain MAHE Jean RASORI	15449/0712 2320/0605
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Annick SEGOUIN	149560/0314
Directeur de Course / Directeur de course VHC	Patrick BOUTEILLER	128253/0804
Commissaires Techniques / Responsable	Bernard POTTIER Maxime EVRARD Christophe GIMENO Laurent HENNEBOIS	5010/0112 175310/0510 40651/0805 205961/0715
Chargé des relations avec les concurrents	Patrick SAILLET	5038/0518
Voiture autorité	Michel BOUIN	
Véhicule 000VHC	Yves GUILLOU Yvelyne GUILLOU	1995/1207 5055/1207

1.2. Eligibilité

Le 46^{ème} RALLYE VHC MONT-BLANC MORZINE compte pour :

- Le championnat de France des rallyes VHC 2025
- La Coupe de France des Rallyes VHC **coefficient 2**
- Le Championnat des Rallyes VHC de la Ligue Rhône-Alpes
- Le Challenge « petites cylindrées »

ARTICLE 2 – ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'Engagement – Inscriptions

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1.5.

Toute personne désirant participer au 46^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE VHC, doit adresser exclusivement par courrier au secrétariat du Rallye : **ASAC Mont-Blanc**, 15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy, la demande d'engagement remplie en ligne et imprimée sur www.rallye-mont-blanc-morzine.com la photocopie de la 1^{ère} page PTH ou PTN, ainsi que l'attestation d'autorisation de prêt du propriétaire du véhicule (le cas échéant) avant **le lundi 25 août 2025 à minuit** (cachet de la poste faisant foi), **accompagnée du montant des droits d'engagement.**

Nota : aucune demande par mail ne sera acceptée.

3.1.6.

Les détails relatifs aux coéquipiers peuvent être complétés jusqu'au moment des vérifications administratives.
Si cette demande est envoyée par mail, l'original devra parvenir à l'organisateur au plus tard le **25 août 2025 à minuit.**

3.1.10.

Le nombre des engagés est fixé à **60** maximum.

Une liste d'attente pourra être créée, le nombre total de concurrents ne pourra excéder 330 (hors ADAC Opel E-Rally Cup) sur les 4 épreuves.

3.1.11.

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- **700€ + 65€ de géolocalisation avec la publicité facultative des organisateurs = 765€ système de géolocalisation compris.**
- **Droits minorés : 600€ + 65€ de géolocalisation avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages complets licenciés ASAC Mont-Blanc au plus tard au 1^{er} juin 2025 = 665€ système de géolocalisation compris.**
- **1400 € sans la publicité facultative des organisateurs, système de géolocalisation non compris.**

Pour les virements : Crédit Agricole des Savoie – Annecy Parmelan
RIB : 18106 00019 19104618050 55
IBAN : FR76 1810 6000 1919 1046 1805 055
BIC : AGRIFRPP881

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur, le montant du virement devant être net pour l'organisateur.
Indiquer le nom de l'équipage dans le libellé du virement.

Le justificatif devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements respectifs. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications, un versement en espèces sera demandé.

3.1.12.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Le montant des droits d'engagement et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice à la clôture des inscriptions respectives.**

La demande d'engagement doit **obligatoirement être accompagnée de :**

- a) **la photocopie de la licence du concurrent et de celle du co-pilote**
- b) **la photocopie du permis de conduire du concurrent et de celui du co-pilote**
- c) **l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture, si différent du pilote.**
- d) le formulaire "fiche de reconnaissances"
- e) le formulaire "parc assistance"

Nota : aucun de ces formulaires ou photocopies ne sera accepté par mail, exclusivement par courrier.

3.1.13.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande **par lettre recommandée** parvienne à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues **avant le jeudi 28 août 2025.**
- 50 % pour les demandes reçues **jeudi 28 août 2025 jusqu'au début des vérifications : jeudi 4 septembre 2025 à 13h.** Au-delà de ce délai, les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.
- Tous les remboursements se feront sur la base de l'engagement, déduction faite du montant du système de géolocalisation (65€).
- **Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfait après le jeudi 4 septembre 2025 à 13h.**
- **De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent, en outre, connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.**

3.3. Ordre des départs

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et des classes suivants :
 - **Groupe A, Groupes 4/5, groupes B , groupe 2, groupe 3, groupes N et 1, classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Pour la première étape, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit et partant en tête. Les voitures partiront de minute en minute.

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue, hors pénalités, de la 1^{ère} étape. Les pénalités de la 1^{ère} étape seront incluses à la fin de l'étape et affectées au plus tard 1h avant le départ de la 2^{ème} étape.

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2 Pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement particulier du **77^{ème} Rallye Mont-Blanc Morzine.**

Zone d'assistance : Parking des Prodains à Morzine obligatoire (Parc Assistance 4)

4.4 Géolocalisation

Voir règlement du 77^{ème} rallye Mont-Blanc Morzine.

ARTICLE 5 – PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le 46^{ème} RALLYE VHC MONT-BLANC - MORZINE représente un parcours total de 401 km comportant 9 épreuves spéciales, totalisant 137.00 km. Il est divisé en 3 sections et 2 étapes.

Récapitulatif	ES	Nbre ES	Liaisons	TOTAL	% ES
1 ^{ère} étape - vendredi	74.55 km	5	120.62 km	195.17 km	38.19 %
2 ^{ème} étape - samedi	62.45 km	4	89.90 km	152.35 km	40.99 %
Total Rallye	137 km	9	210.52 km	347.52 km	39.42 %

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, de passage, périodes de neutralisation, sont repris dans le carnet de contrôle et le carnet d'itinéraire (road-book).

6.2 – Reconnaissances

Tableau des reconnaissances :

Jours autorisés - Panachage des jours interdits

Timing pour 2 passages autorisés :

SESSION 1		Samedi 30 août	Dimanche 31 août
ES 5		6H30 à 9H45	6H30 à 9h45
ES 1		8h à 19h	8h à 19h
ES 2		8h à 19h	8h à 19h
ES 3		8h à 19h	8h à 19h
ES 4 - 8 - 9		8h à 19h	8h à 19h
ES 6		8h à 19h	8h à 19h
ES 7		8h à 19h	8h à 19h

SESSION 1	Mardi 2 septembre	Mercredi 3 septembre	Jeudi 4 septembre
ES 5		06h30 à 9h45	06h30 à 9h45
ES 1	15h à 19h	8h à 19h	8h à 15h
ES 2	15h à 19h	8h à 19h	8h à 19h
ES 3	15h à 19h	8h à 19h	8h à 15h
ES 4 - 8 - 9		8h à 19h	8h à 15h
ES 6		8h à 19h	8h à 15h
ES 7		8h à 19h	8h à 15h

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DE LA COURSE

7.1 Départ.

Conforme au règlement standard FFSA

www.rallye-mont-blanc-morzine.com

7.3.16. Nouveau départ après abandon/Rallye 2 :

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement particulier du 77^{ème} Rallye Mont-Blanc Morzine.

ARTICLE 8 – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement particulier du 77^{ème} Rallye Mont-Blanc Morzine.

9.1 Classement Pilotes

Conforme au règlement standard FFSA

9.2 Points de participation

Un bonus de 5 points sera attribué aux équipages figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ du rallye.

9.3 Classements Classes et Groupes

Pour les classements des périodes E à I, il est nécessaire d'utiliser les regroupements des classes conformément à l'article 9 des règles spécifiques des rallyes VHC.

Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 3 partants, le nombre de points attribués au classement de ce groupe ou de cette classe sera divisé par 2.

Au classement final de fin d'année, le vainqueur de chaque groupe sera proclamé « Vainqueur du Trophée du CFR VHC Groupe 1, 2, 3, 4-5 (regroupés), N VH, A VH, B VH », sauf pour le groupe du Champion de France VHC.

9.4 Classement Copilotes

Un classement des copilotes sera établi dans les mêmes conditions que celles définies pour les pilotes à l'article 9.1.

9.5 Challenge « Petites cylindrées »

Voir règlement Championnat de France des rallyes VHC 2025.

ARTICLE 10 – PRIX ET COUPES

La remise des prix se déroulera le **samedi 6 septembre 2025** sur le Podium d'arrivée, suivant le protocole du Championnat de France VHC :

- Classement général N, A, B J (Podium)
- Classement général Groupe 1, 2, 3, 4-5 (regroupés) (Podium)
- Classement Challenge « Petites cylindrées » (Podium)
- 1^{er} équipage féminin
- Classement groupes et classes
- Classement général « Classic de compétition » (1977-1992)

Les autres concurrents classés pourront rejoindre directement le parc fermé sans passer sur le podium, s'ils le souhaitent.

A l'issue du Podium, les voitures seront mises de suite en parc fermé (place de l'Office et son parking souterrain).

Des coupes ou des lots récompenseront les concurrents classés.

Aucun prix en espèces ne sera attribué.



